



Libellule



Janvier 2012

Edito

Le SYRRTA, SYndicat des rivières du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan et de leurs Affluents a vu le jour en 2010 afin de restaurer et veiller à la bonne gestion de l'ensemble des milieux aquatiques (rivières, zones humides...). Nous avons ainsi à notre charge la gestion du cours d'eau appelé le Reins ou le Rhins. La première orthographe est celle que l'on retrouve depuis les sources dans le département du Rhône jusqu'à son passage dans celui de la Loire.

Nos missions s'étendent également au Rhodon et au Trambouzan, deux autres rivières qui se jettent dans le fleuve Loire, ainsi qu'à l'ensemble des affluents, des plus importants (la Trambouze, le Gand...) aux plus petits.

Elu président de ce syndicat, j'ai à cœur de faire partager nos actions. Je suis ainsi particulièrement heureux de vous présenter ce nouveau journal d'information, Libellule, en espérant qu'il vous permette de mieux connaître et comprendre notre travail.

Bonne lecture !

Michel LACHIZE
Président du SYRRTA



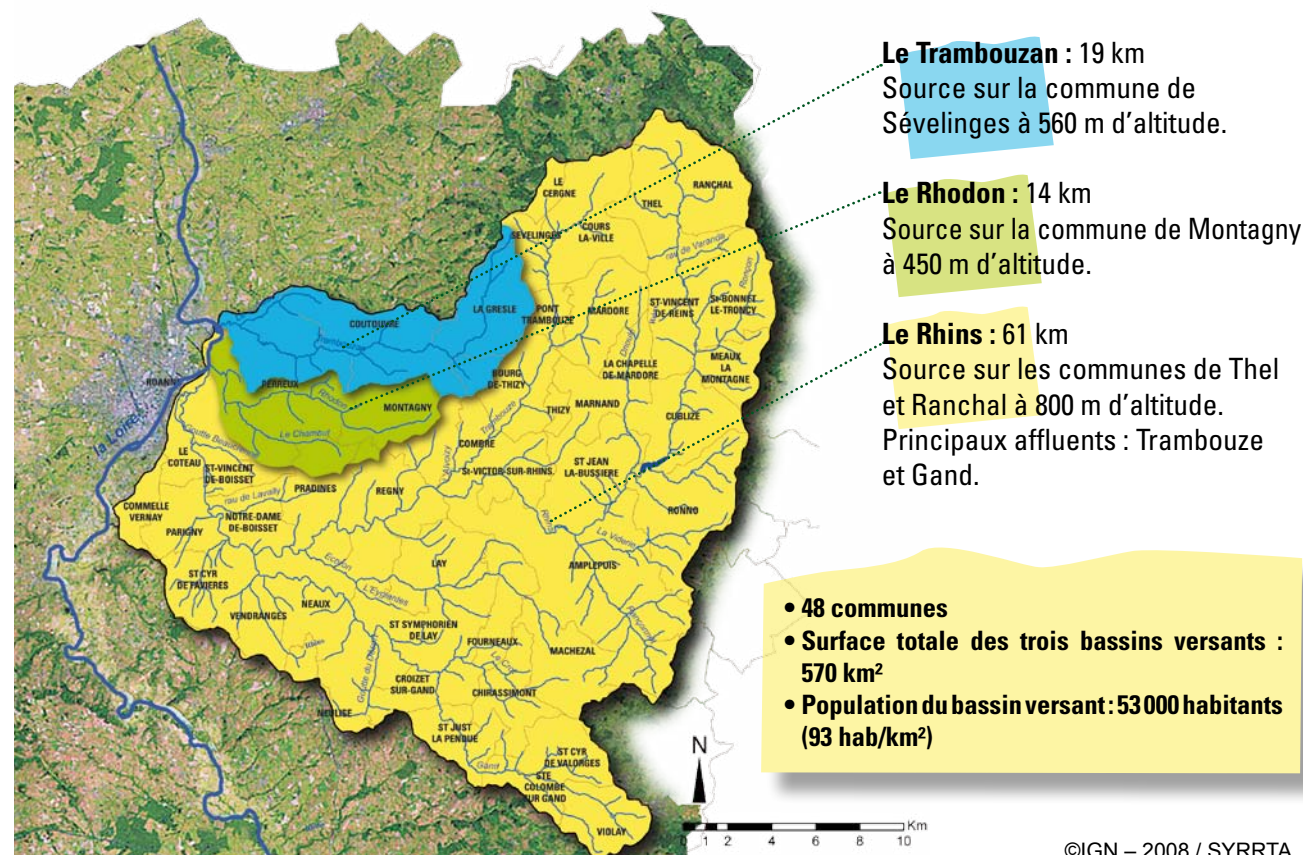
DOSSIER : Continuité écologique



Le Contrat de rivières Rhins Rhodon Trambouzan 2011-2015

Un outil commun pour répondre à des enjeux partagés

Signé le 14 février 2011, le Contrat de rivières est un programme d'actions établi sur 5 ans visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. 25 maîtres d'ouvrage se réunissent autour de ce contrat pour restaurer et gérer les milieux aquatiques, mais aussi pour limiter les impacts sur la ressource en eau sur l'ensemble du territoire suivant :



Signature du Contrat de rivières le 14 février 2011 par les maîtres d'ouvrage, les partenaires financiers et l'Etat

• Un programme d'actions sur 5 ans

Le second Contrat de rivières permettra de répondre aux objectifs suivants ; objectifs partagés et validés en concertation avec les différents acteurs locaux : poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau, restaurer les rivières et les zones humides, améliorer la gestion du risque inondation, inciter à une gestion raisonnée des prélèvements d'eau pour concilier les usages et sensibiliser le grand public aux problématiques de l'eau et des milieux aquatiques. Plus de 25 millions d'euros sont prévus tout au long de ce programme, notamment pour améliorer l'assainissement des eaux usées, limiter l'utilisation des pesticides, entretenir les boisements de berges, renaturer la rivière dans les secteurs artificialisés, rendre des obstacles transparents pour la circulation piscicole, diagnostiquer la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable, sensibiliser les enfants dans les écoles... Les opérations du Contrat de rivières sont soutenues par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil régional Rhône-Alpes et les Conseils généraux de la Loire et du Rhône.

Le SYRRTA, Une structure pour mutualiser les moyens



Neuf collectivités se sont regroupées pour mutualiser leurs moyens au sein d'une structure unique et compétente sur l'ensemble du territoire concerné par le Contrat de rivières. Ainsi, le SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) a vu le jour en avril 2010 pour animer et mettre en œuvre le programme d'actions du Contrat.



Les élus du bureau du SYRRTA en visite

• Ses missions diverses et variées

Le SYRRTA a pour mission de gérer et restaurer les rivières, communiquer et sensibiliser, suivre la qualité de l'eau et des milieux humides... Il est de plus chargé de coordonner et d'épauler la mise en œuvre des opérations portées par d'autres structures (l'assainissement des eaux usées par les communes, le suivi des peuplements piscicoles par les Fédérations de pêche...).

• Le SYRRTA : qui est-ce ?

Le SYRRTA est piloté par un comité syndical regroupant 36 élus de neuf collectivités : les Communautés de communes du Pays d'Amplepuis Thizy (CCPAT), du Pays entre Loire et Rhône (COPLER), du Pays de Perreux et du Canton de Belmont de la Loire, la Communauté d'agglomération du Grand Roanne ainsi que les communes de Saint-Bonnet-le-Troncy, Sainte Colombe sur Gand, Saint Cyr de Valorges et Violay.

Un bureau de neuf élus se retrouve régulièrement. Il rassemble M. Lachize, (président) pour la CCPAT, M. Bezin (vice-président) pour la COPLER, M. Monroe pour la Communauté de communes du Pays de Perreux, M^{me} Dugelet pour celle du Canton de Belmont de la Loire, M^{me} Sarles pour le Grand Roanne, M. Touchard pour Saint-Bonnet-le-Troncy, M. Reyne pour Saint Cyr de Valorges, M. Babe pour Sainte Colombe sur Gand et M^{me} Chaverot pour Violay.

• Trois agents au service de nos rivières

- une animatrice du Contrat de rivières et responsable du syndicat : Marion Guibert. Elle est chargée de suivre la mise en œuvre du Contrat de rivières en collaboration avec les partenaires. Elle gère le montage administratif, financier et réglementaire des opérations.
- deux techniciens de rivières : Jean-Charles Drevet et Nicolas Morin. Ils se répartissent la mise en œuvre des opérations de restauration et d'entretien des rivières et des zones humides. Présents sur le terrain, ils assurent une veille sur l'état de l'ensemble des milieux aquatiques du territoire.



Nicolas, Jean-Charles, Marion (agents SYRRTA)

Entretien des rivières : deux équipes aux petits soins



L'équipe des Brigades Vertes du Rhône

L'entretien des rivières consiste à gérer les boisements de berges. Cela regroupe l'abattage d'arbres à risques, l'élagage, le recépage, la plantation de jeunes arbres ou arbustes, le dégagement d'arbres morts, la fauche des espèces végétales invasives (Renouée du Japon)...



L'équipe rivière de la COPLER

Pour ce faire, le SYRRTA s'appuie sur deux équipes dont les agents sont engagés dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. Côté Loire, c'est la COPLER qui met à disposition du SYRRTA une équipe de 6 agents. Côté Rhône, le Conseil général du Rhône finance l'association Rhône Insertion Environnement qui met à disposition du syndicat une équipe (ou Brigade Verte) de 5 agents.

Réparer la continuité écologique des rivières

Un des enjeux de la restauration physique des milieux aquatiques

De nombreux obstacles transversaux sont recensés sur nos rivières. Des seuils ou glaciers, de petits barrages ont été implantés sur les cours d'eau pour détourner et utiliser l'eau. On sait maintenant que ces aménagements présentent souvent des impacts négatifs pour la rivière.

Définition

La continuité écologique des rivières :

se définit par la libre circulation des espèces (poissons, insectes...) sur l'axe de la rivière, ainsi que le libre transit des sédiments (cailloux, graviers, sables, limons...) au fond du lit.

• Des impacts néfastes sur les rivières

Ces ouvrages provoquent un ralentissement des vitesses d'écoulement créant ainsi une stagnation de l'eau et son réchauffement, ce qui dégrade la qualité des milieux de vie des espèces aquatiques adaptées à nos rivières.

Ils constituent souvent des obstacles infranchissables à la circulation des espèces, notamment des poissons. Ils se retrouvent ainsi prisonniers dans des tronçons de rivière où ils ne peuvent parfois pas effectuer entièrement leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). De plus, en cas de pollution accidentelle de l'eau, certains poissons se retrouvent bloqués sans pouvoir échapper à leur contamination.

D'autre part, les seuils bloquent les sédiments qui devraient naturellement être transportés par la rivière, ce qui perturbe la dynamique de la rivière, et la diversité des milieux.

• Des solutions pour restaurer la continuité

Plusieurs solutions existent et se déterminent au cas par cas, selon la localisation de l'obstacle, sa conformation, son rôle, l'existence ou non d'usages liés à l'ouvrage...

La solution qui permet de restaurer complètement la continuité écologique est la suppression totale de l'obstacle. Parfois, un abaissement de sa hauteur, la création d'une brèche, l'installation d'une passe à poissons, une bonne gestion des vannes pour permettre le transit des matériaux de la rivière, peuvent suffire pour réduire les impacts de l'ouvrage sur son environnement.

Un objectif ambitieux du contrat de rivières

Le programme du Contrat de rivières s'est fixé comme objectif de restaurer la continuité écologique du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan sur un linéaire total de 54 km impactés par 25 obstacles. Les projets seront définis en concertation avec les acteurs concernés : propriétaires des ouvrages et des parcelles proches, Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les associations de pêche locales, les services de l'Etat, les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Rhône-Alpes et les Départements du Rhône et de la Loire.

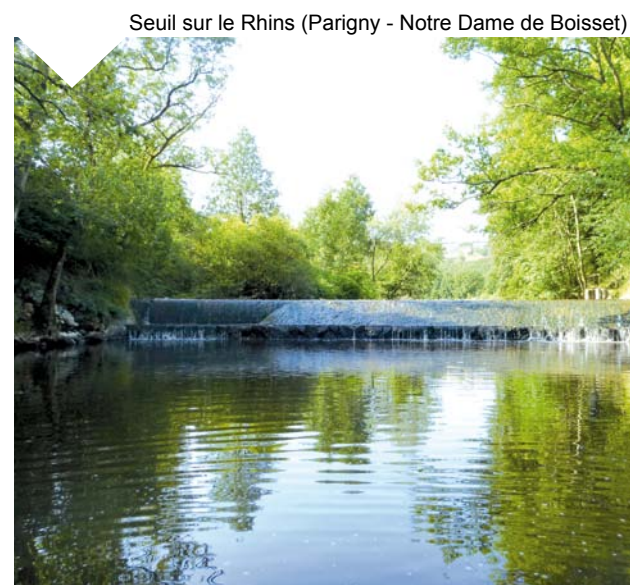
• Qualité chimique + Qualité physique = une bonne qualité écologique

Maintenant que la **qualité chimique** de nos rivières a été nettement améliorée, notamment grâce aux efforts réalisés en termes d'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles, la restauration de la **qualité physique** des milieux est devenue un enjeu fort sur notre territoire.

En effet, nos cours d'eau n'ont, depuis très longtemps, été aménagés par l'homme qu'à des fins de «domestication» de l'eau (utilisation de l'eau, de la force hydraulique, utilisation des rives, lutte contre les inondations...), et ceci au détriment de la qualité des milieux et de ses habitants.

Le cloisonnement des cours d'eau est une conséquence de la présence de ces nombreux ouvrages anciens. Mais d'autres altérations physiques résultent d'anciens aménagements et modifications des cours d'eau : chenalisation entre deux murs, couverture sous dalle, protections de berges inadéquates (par gravats, poteaux béton, pneus...), rectifications et curages intempestifs, endiguements... sont autant d'agissements qui ont conduit à de profondes perturbations de l'ensemble du fonctionnement de la rivière.

Naturellement, une rivière façonne ses berges, transporte des matériaux, les dépose dans des zones plus calmes, et génère ainsi une diversité de profils et de milieux. Cette diversité de faciès est une aubaine pour la faune et la flore, elle permet également une meilleure auto-épuration des eaux. De plus, lors des épisodes de crues, les débordements de la rivière sur des berges naturelles permettent de mieux dissiper l'énergie de l'eau (répartition des volumes, et frein des vitesses), réduisant ainsi l'impact des inondations dans les secteurs rendus plus vulnérables.



Seuil sur le Rhins (Parigny - Notre Dame de Boisset)

Suppression de deux obstacles sur le Rhins

Deux exemples de chantiers de restauration de la continuité écologique

Durant le mois d'août 2011, deux seuils d'anciens moulins ont été effacés sur le Rhins à Saint Victor sur Rhins et à Saint-Symphorien-de-Lay.

Chiffres CLES

- **11,6 km** de cours d'eau reconnectés
- **9 500€ HT** de budget
- **70 %** de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil général de la Loire

Les deux ouvrages sur lesquels le SYRRTA s'est penché durant l'été 2011 étaient des seuils destinés à puiser de l'eau de la rivière pour un usage industriel (moulin à farine). Ces ouvrages n'étaient plus utilisés. Les biefs, anciennement alimentés par la prise d'eau, avaient déjà été comblés.

Ils constituaient de véritables obstacles à la circulation du poisson et des sédiments (vase, sable, galets étaient stockés et colmataient la retenue à l'amont du seuil). Ces seuils influençaient

la rivière sur environ 300 m à l'amont en ralentissant très nettement les écoulements, et favorisant ainsi le réchauffement de l'eau, néfaste aux espèces adaptées à nos rivières (notamment la truite). De plus, le seuil à Saint-Symphorien-de-Lay, constituant un point dur sur le cours d'eau, risquait à tout moment d'être contourné par la rivière, menaçant ainsi les terres agricoles situées sur la rive.

En accord avec les propriétaires, il a été décidé de démonter ces seuils pour retrouver le lit naturel de la rivière. Sous la vigilance de Jean-Charles Drevet (technicien de rivières), l'entreprise Thorax a démonté progressivement ces ouvrages durant le mois d'août 2011.

Les pierres des maçonneries anciennes ont été réutilisées sur place, déposées dans le lit de la rivière ou en pied de berges. En revanche, les éclats de béton ainsi que les ferrallages ont été évacués pour recyclage.

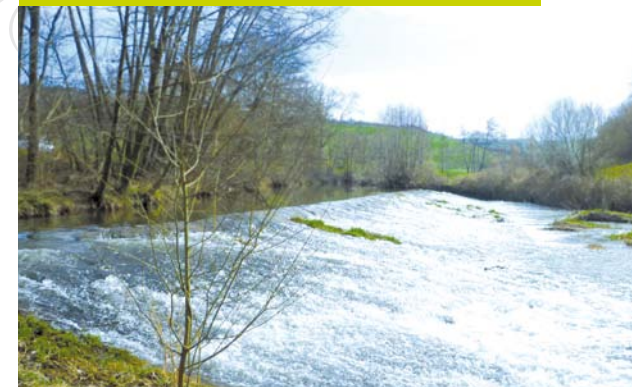
Très rapidement, la rivière a retrouvé des écoulements plus rapides sur la zone amont des anciens seuils. Ainsi, le lit du cours d'eau se désenvase petit à petit et retrouve des faciès de rivière naturelle. Désormais, la circulation des poissons et des sédiments est totalement libre sur ces secteurs.

Les sites seront suivis régulièrement par Jean-Charles Drevet pour surveiller l'évolution de la rivière.

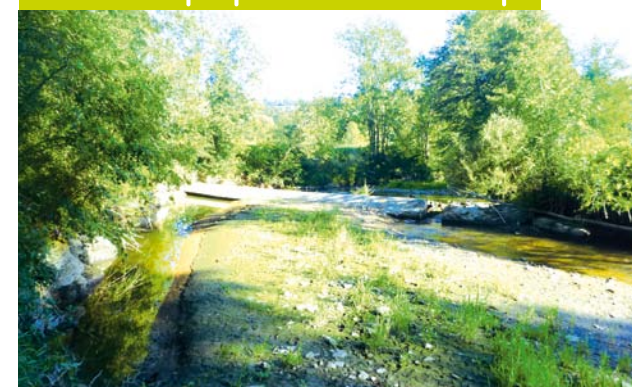


AVANT / APRÈS

Saint Victor sur Rhins



Saint-Symphorien-de-Lay



Retrouver des boisements sur les berges de nos rivières

Un objectif tout au long du Contrat de rivières



Définition

Ripisylve : (étymologiquement du latin ripo, «rive» et sylva, «forêt») ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

• Les différents rôles de la ripisylve

La ripisylve des rivières joue des rôles importants et multiples pour le bon fonctionnement de ce milieu. Elle diversifie les habitats. En effet, grâce au système racinaire, à la production de débris ligneux, ainsi qu'au couvert végétal, la ripisylve fournit caches, nourriture et environnement propices au développement de nombreuses espèces.

La ripisylve participe également à l'amélioration de la qualité de l'eau. La végétation et la faune qu'elle abrite jouent le rôle de filtre et permettent d'épurer les eaux d'une partie des pollutions apportées par les rives. De plus, l'ombrage généré prévient du réchauffement des eaux.

Grâce aux systèmes racinaires des arbres et des arbustes adaptés au milieu, la ripisylve permet de lutter contre les érosions des berges évitant un élargissement du lit du cours d'eau.

Les boisements de berges jouent aussi un rôle en période de hautes eaux. Lors de la montée des eaux, les arbustes freinent la vitesse du courant ; les arbres quant à eux bloquent les bois flottants. Ces effets conjugués ont pour conséquence de ralentir les crues et de conserver la rivière dans son lit.

D'autre part, la ripisylve est un élément essentiel pour la préservation du paysage, contribuant ainsi à la qualité du cadre de vie dans les zones urbaines comme rurales.

La ripisylve est un élément clé pour la bonne qualité d'une rivière. Depuis plusieurs années, elle est restaurée et entretenue pour veiller à ce qu'elle remplisse l'ensemble de ses missions. Cependant, là où elle est absente ou clairsemée, les opérations lancées par le SYRRTA débutent par la plantation.

• Le programme d'implantation de ripisylve du SYRRTA

Le constat est le suivant sur nos rivières : sur certains secteurs, la ripisylve est parfois trop clairsemée pour pouvoir remplir ses fonctions, sur d'autres, elle est inexistante.

Sur ces tronçons de rivières et tout au long du Contrat de rivières, le SYRRTA proposera un programme de plantation et de bouturage d'arbres et d'arbustes adaptés au cours d'eau, indigènes au milieu. Une fois les plantations réalisées, l'étape suivante consiste à poser une clôture en piquets de châtaigner et fils barbelés, destinée à protéger les plantations des bovins dans les zones de pâturages. Afin de maintenir l'accès du bétail à l'eau, des systèmes d'abreuvoirs adaptés aux parcelles seront implantés.

Tous ces travaux seront faits en partenariat et avec l'accord des propriétaires et des exploitants agricoles concernés. Une partie sera réalisée par une entreprise (battage des piquets et réalisation des abreuvoirs). Les plantations, le bouturage ainsi que la pose de barbelés seront effectués par les Brigades Vertes dans le Rhône et par l'équipe d'entretien de rivière de la COPLER dans la Loire. Nicolas Morin, technicien de rivières, sera en charge de coordonner les opérations.

En 2012, le programme démarrera sur le Gand amont et ses affluents, (communes de Violay, Sainte Colombe sur Gand, Saint Cyr de Valorges et Saint-Just la Pendue), puis sur le Reins amont et ses affluents (de Ranchal à Meaux la Montagne).

Ce programme est financé à 80 % par nos partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Rhône-Alpes, Conseils généraux de la Loire et du Rhône).

L'A89 : des mesures compensatoires



Passage de l'A89 sur le Gand © ASF - Pascal Le Douaré

Les communes de Sainte Colombe sur Gand et Violay sont concernées par les actuels travaux d'implantation de l'autoroute A89 (reliant Balbigny à la Tour de Salvagny). L'arrivée de cette autoroute n'est pas sans impact sur les milieux aquatiques : suppression de zones humides, traversée du cours d'eau du Gand. Cependant, afin de compenser ces perturbations, l'entreprise Autoroutes du Sud de la France doit mettre en place un certain nombre de mesures. Sur le Gand, où la ripisylve est déficiente, ASF financera à 100 % le SYRRTA pour son opération de plantation de boisements de berges sur les deux communes touchées.



Pêche électrique sur le Reins à Cublize - octobre 2011

La qualité de nos rivières à la loupe

Afin d'évaluer l'état des rivières et l'impact des opérations qui seront menées, la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles sera suivie tout au long du Contrat de rivières.

• Le suivi de la qualité de l'eau

Un bilan complet de la qualité de l'eau des rivières est en cours de réalisation : l'eau est analysée en 27 points sur notre territoire, à plusieurs périodes de l'année. Différents paramètres sont mesurés : les nitrates, les phosphates, les matières en suspension, la teneur en oxygène, les métaux...

En certains points, des prélèvements d'insectes présents dans la rivière seront effectués pour établir l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Ces insectes sont de bons indicateurs de la qualité de l'eau et de l'habitat. Selon la diversité des espèces et le nombre d'individus trouvés, on peut noter la qualité de la rivière. Un suivi plus léger sera ensuite réalisé tous les ans jusqu'en 2015. En 2016, un nouveau bilan complet sera établi. Le SYRRTA fait appel au bureau d'études CESAME pour réaliser ce travail.

• Le contrôle des peuplements piscicoles

Les Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire et du Rhône réalisent, quant à eux, le suivi des peuplements piscicoles. Les poissons sont eux-aussi des indicateurs de la qualité des rivières. En effet, certaines espèces sont plus sensibles à la bonne qualité de l'eau (truite, chabot, lamproie de Planer), certaines ont des exigences particulières (présence de graviers, cailloux, température...). Des inventaires des populations ont été réalisés en 2011 en 22 points par les techniciens. Il s'agit de déterminer, compter, mesurer et peser les espèces présentes dans les rivières. Les poissons sont capturés par une méthode de pêche électrique qui permet de les attirer et de les capturer ensuite à l'aide d'une épuisette sans les blesser. Ce suivi sera ensuite annuel ou bi-annuel selon les stations.

L'ensemble de ces analyses nous permet de mettre en évidence des pollutions d'origine domestique, industrielle ou agricole. Nous souhaitons ainsi mieux cibler nos actions et évaluer leur efficacité.

Zoom sur...

• Renaturation du Rhins à l'aval et de la Trambouze

Quatre prestataires ont été retenus par le SYRRTA (Activ'Réseaux, Ginger Environnement, Paul Vollen Ingénierie et Corridor) afin de concevoir les projets de restauration du Rhins et de la Trambouze dans les secteurs perturbés. Les propositions seront présentées courant 2012 pour une réalisation des travaux en 2013-2014.

• Sensibilisation dans les écoles

Les animateurs de la Ligue de l'enseignement retenus par le SYRRTA ont commencé les interventions dans les écoles primaires du territoire pour sensibiliser les enfants à l'eau et aux milieux aquatiques.

Animation à l'école de Sévelinges



Le SYRRTA en un clic

Un site Internet pour le SYRRTA et le Contrat de rivières est en cours de création. Vous pourrez trouver plus d'informations et des actualités dès qu'il sera mis en ligne, début d'année 2012.

www.syrta.fr



Tout savoir sur... La Renouée du Japon

La Renouée du Japon est une espèce exotique originaire d'Asie. Elle a été introduite en Europe comme plante ornementale et fourragère. Il s'agit d'une espèce envahissante car elle est capable de coloniser un milieu, modifiant et perturbant son fonctionnement et les usages qui lui sont liés.

En effet, cette espèce a une croissance importante et rapide. Elle est très agressive vis-à-vis des espèces voisines menaçant ainsi la flore indigène de nos rivières. Son feuillage dense est trop couvrant et empêche le développement des espèces locales. La multiplication de la Renouée du Japon peut se faire par les graines, mais se fait surtout par bouturage d'un morceau de rhizome (tiges souterraines) ou de tige. Elle se propage ainsi très rapidement. Sa dispersion s'effectue en crues et par l'action de l'homme lors de travaux de remaniement des sols et de transport de terre contaminée par cette espèce.



Fauchage et broyage de la Renouée du Japon par l'équipe de la COPLER

La gestion actuelle de cette plante vise à maîtriser sa propagation car son éradication est jugée impossible. Ainsi, des fauches répétées durant plusieurs années, associées à des replantations d'espèces pour la concurrencer permettent de limiter son développement. Une veille doit aussi être menée à travers les nouveaux foyers sur lesquels l'arrachage peut porter ses fruits.

Soyons vigilants dès l'apparition de cette espèce et lors des transports de terre ou de déchets afin d'éviter sa dissémination.



SYRRTA

Maison de l'Europe,

Le Bancillon - Lac des Sapins 69 550 CUBLIZE

Tél : 04 74 89 58 07 / Fax : 04 74 89 58 00

Email : syrta@syrta.fr



Conseil général
LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Rhône-Alpes
Région

Les neuf collectivités, membres du SYRRTA :

Communauté de Communes
Pays **Amplepuis-Thizy**



Saint Cyr de Valorges

Saint-Bonnet-le-Troncy

Sainte Colombe sur Gand